



**ENSEMBLE
FAISONS
VIVRE
LA MUSIQUE**

**Événement
occasionnel***

Tarifs 2021

* Hors festivals et salles de spectacles

sacem

DES TARIFS ADAPTÉS À VOTRE UTILISATION DE LA MUSIQUE

En 2021, suite à concertation avec les grandes fédérations d'associations, la Sacem a fait évoluer ses tarifs vers **plus de simplicité et de lisibilité**.

Vous découvrirez dans cette brochure **quatre niveaux de tarifs**, correspondant à l'intensité de votre utilisation de musique.

Ces nouveaux barèmes vous garantissent de régler **le juste montant de droits d'auteur** au regard de l'événement que vous organisez.

Comme vous pourrez le constater dans ce document, **vous bénéficiez d'un forfait simplifié** dans la plupart des occasions.

Nous avons étendu le champ de ces forfaits à **une multitude d'événements**: concerts, repas dansants, kermesses, brocantes, spectacles de danse, de magie, de cirque, feux d'artifice, projections audiovisuelles, pièces de théâtre...

Enfin, vous pouvez désormais **effectuer toutes vos déclarations en ligne en toute simplicité**, quel que soit l'événement que vous organisez.

> **Rendez-vous sur sacem.fr**

LES CRÉATEURS DOIVENT POUVOIR VIVRE DE LEUR ART

Le droit d'auteur est l'unique source de revenus des auteurs et des compositeurs. Depuis 1851, la Sacem collecte et répartit les droits d'auteur, soutient et s'engage pour la création, défend et protège ses membres. Elle joue ainsi un rôle économique essentiel pour pérenniser la création.

BON À SAVOIR AVANT DE DÉCOUVRIR NOS BARÈMES SIMPLIFIÉS PAR TYPE D'ÉVÉNEMENTS



LE PRIX D'ENTRÉE correspond au tarif normal acquitté par la majorité des participants pour accéder à l'événement. En l'absence de prix d'entrée, le prix de la consommation la plus vendue servira de référence. Si le titre d'accès à la manifestation inclut un repas¹, son prix est pris en compte à hauteur de 50% pour la détermination du forfait. Si le prix n'inclut pas la boisson, celui-ci est majoré de 20% (avant prise en compte à 50%).

LE BUDGET DES DÉPENSES est constitué:

- ▶ du budget artistique (cachets des artistes, salaires des personnels artistiques...)
- ▶ des frais techniques (location de salle, d'instruments, podium, sono, éclairage, matériels d'accueil...)
- ▶ des frais de publicité (affiches, presse, radio...).



Afin de vous aider dans l'organisation de votre événement sans fausse note, Sacempro vous accompagne:

- ▶ réductions exclusives
- ▶ guides pratiques
- ▶ astuces
- ▶ conseils dédiés.

> **Toutes nos offres sur sacempro.fr**



VOUS ÊTES ORGANISATEUR RÉGULIER D'ÉVÉNEMENTS OCCASIONNELS ?

Contactez votre délégation pour trouver des solutions simples et adaptées à votre utilisation de la musique.



EN CONTACTANT LA SACEM AVANT TOUTE DIFFUSION MUSICALE

+ si vous êtes adhérent d'une fédération signataire d'un accord de partenariat avec la Sacem ou une association agréée « éducation populaire », vous bénéficiez d'une réduction supplémentaire.



BESOIN D'UN CONSEIL ?

Retrouvez les coordonnées de votre délégation régionale sur sacem.fr
> **La Sacem en région**

1. Comportant entrée, plat principal, dessert, vin et service.



IMPORTANT

Pour certaines manifestations, dans la mesure où vous utilisez de la musique enregistrée, vous devez acquitter la rémunération équitable due à la Spré (qui a chargé la Sacem d'en assurer la collecte) au bénéfice des artistes interprètes et producteurs.

Son montant est calculé par application du taux de 65% sur le montant hors taxes des droits d'auteur qui vous sont demandés, avec un minimum annuel de 102,27 € HT.

Les associations de bénévoles sans but lucratif, ainsi que les communes jusqu'à 5 000 habitants ou EPCI (établissement public de coopération intercommunale) implantés dans ces communes, bénéficient pour les événements non commerciaux qu'elles organisent d'un minimum réduit à 51,14 € HT qui s'applique à titre de plafond tant que le montant de la rémunération équitable n'excède pas 102,27 € HT sur la même période annuelle.

> **Plus d'informations sur spre.fr**

LA MUSIQUE EST ESSENTIELLE À VOTRE ÉVÉNEMENT

Prix d'entrée **jusqu'à 20 €**
et budget des dépenses **jusqu'à 3 000 €**



EN CONTACTANT LA SACEM
AVANT TOUTE DIFFUSION MUSICALE

MONTANT DES DROITS D'AUTEUR TTC PAR ÉVÉNEMENT (-20% INCLUS)

Prix d'entrée ou de la consommation la plus vendue	Montant du budget des dépenses TTC							
	jusqu'à 1000 €		jusqu'à 1500 €		jusqu'à 2000 €		jusqu'à 3000 €	
	Musique live	Musique enregistrée	Musique live	Musique enregistrée	Musique live	Musique enregistrée	Musique live	Musique enregistrée
Événement sans aucune recette	55,29 €	69,10 €	87,19 €	108,99 €	126,77 €	158,47 €	211,29 €	264,12 €
Jusqu'à 6 €	87,19 €	108,99 €	133,47 €	166,85 €	191,16 €	238,96 €	322,81 €	403,50 €
Jusqu'à 12 €	137,50 €	171,87 €	204,57 €	255,73 €	261,60 €	326,99 €	381,49 €	476,87 €
Jusqu'à 20 €	207,50 €	259,36 €	291,77 €	364,72 €	348,78 €	435,98 €	478,33 €	597,92 €



SUPPLÉMENTAIRES SI VOUS ÊTES ADHÉRENT
À UNE FÉDÉRATION SIGNATAIRE D'UN ACCORD
DE PARTENARIAT AVEC LA SACEM OU SI VOTRE
ASSOCIATION EST AGRÉÉE « ÉDUCATION POPULAIRE »

MONTANT DE DROITS D'AUTEUR TTC PAR ÉVÉNEMENT (-20% ET -12,5% INCLUS)

Prix d'entrée ou de la consommation la plus vendue	Montant du budget des dépenses TTC							
	jusqu'à 1000 €		jusqu'à 1500 €		jusqu'à 2000 €		jusqu'à 3000 €	
	Musique live	Musique enregistrée	Musique live	Musique enregistrée	Musique live	Musique enregistrée	Musique live	Musique enregistrée
Événement sans aucune recette	48,37 €	60,46 €	76,30 €	95,37 €	110,94 €	138,66 €	184,88 €	231,10 €
Jusqu'à 6 €	76,30 €	95,37 €	116,79 €	145,98 €	167,27 €	209,08 €	282,44 €	353,07 €
Jusqu'à 12 €	120,31 €	150,39 €	179,00 €	223,75 €	228,90 €	286,13 €	333,81 €	417,28 €
Jusqu'à 20 €	181,55 €	226,95 €	255,30 €	319,12 €	305,19 €	381,49 €	418,54 €	523,17 €

**Concert,
spectacle
musical
ou d'humour,
bal ou
événement
dansant**

Et aussi...

- ▶ Repas-concert, repas dansant (hors réveillons), thé dansant
- ▶ Gala de danse
- ▶ Concert de musique symphonique, folklorique
- ▶ Kermesse de village avec concert ou spectacle

Déclarez et payez en ligne en quelques clics sur sacem.fr > Clients utilisateurs > Obtenir une autorisation

Prix d'entrée **supérieur à 20 €**
et/ou budget des dépenses **supérieur à 3 000 €**

Le montant des droits d'auteur est calculé par application d'un pourcentage sur les recettes réalisées ou sur les dépenses engagées avec un minimum forfaitaire (*voir les exemples*).

- ▶ **Si la musique est jouée en live** (orchestre, groupe, musiciens...), le taux est de 8,8% (taux incluant la réduction de 20%).
- ▶ **Si vous utilisez de la musique enregistrée**, le taux est de 11% (taux incluant la réduction de 20%).
- ▶ **Si vous êtes adhérent à une fédération** signataire d'un accord de partenariat avec la Sacem ou une association agréée « éducation populaire », vous bénéficiez d'une réduction supplémentaire.

Déposez le programme des œuvres interprétées ou diffusées en ligne sur sacem.fr

NB: si l'artiste dispose d'un programme-type (liste des œuvres ou setlist) qu'il interprète habituellement, vous pouvez directement saisir son numéro de programme pour compléter votre déclaration dans votre espace client sur sacem.fr



EXEMPLE

Vous organisez un concert avec un budget des dépenses de 5000 € et un prix d'entrée à 10 € avec 600 entrées au total. C'est la tarification proportionnelle qui s'applique:

- soit sur les recettes:
 $(10 € \times 600 \text{ entrées}) \times 8,8\% = 528 € \text{ HT} \rightarrow 586,61 € \text{ TTC}$
- soit sur les dépenses:
 $5000 € \times 8,8\% = 440 € \rightarrow 488,84 € \text{ TTC}$
- soit c'est le forfait de base:
381,49 € TTC.

La Sacem retient le plus élevé des trois montants, soit un montant final de droits d'auteur de 586,61 € TTC (tarif réduit pour déclaration avant l'événement).



LA MUSIQUE EN SUPPORT DE VOTRE ÉVÉNEMENT

Prix d'entrée **jusqu'à 20 €**
et budget des dépenses **jusqu'à 3 000 €**



EN CONTACTANT LA SACEM
AVANT TOUTE DIFFUSION MUSICALE

MONTANT DES DROITS D'AUTEUR TTC PAR ÉVÉNEMENT (-20% INCLUS)

Prix d'entrée ou de la consommation la plus vendue	Montant du budget des dépenses TTC							
	jusqu'à 1000 €		jusqu'à 1500 €		jusqu'à 2000 €		jusqu'à 3000 €	
	Musique live	Musique enregistrée	Musique live	Musique enregistrée	Musique live	Musique enregistrée	Musique live	Musique enregistrée
Événement sans aucune recette	55,29 €	69,10 €	70,01 €	87,53 €	94,52 €	118,14 €	132,32 €	165,41 €
Jusqu'à 6 €	70,01 €	87,53 €	84,02 €	105,02 €	109,21 €	136,52 €	158,36 €	197,96 €
Jusqu'à 12 €	98,01 €	122,52 €	117,62 €	147,01 €	141,14 €	176,43 €	183,47 €	229,34 €
Jusqu'à 20 €	137,21 €	171,51 €	164,66 €	205,83 €	197,60 €	246,98 €	237,10 €	296,40 €



SUPPLÉMENTAIRES SI VOUS ÊTES ADHÉRENT
À UNE FÉDÉRATION SIGNATAIRE D'UN ACCORD
DE PARTENARIAT AVEC LA SACEM OU SI VOTRE
ASSOCIATION EST AGRÉÉE « ÉDUCATION POPULAIRE »

MONTANT DE DROITS D'AUTEUR TTC PAR ÉVÉNEMENT (-20% ET -12,5% INCLUS)

Prix d'entrée ou de la consommation la plus vendue	Montant du budget des dépenses TTC							
	jusqu'à 1000 €		jusqu'à 1500 €		jusqu'à 2000 €		jusqu'à 3000 €	
	Musique live	Musique enregistrée	Musique live	Musique enregistrée	Musique live	Musique enregistrée	Musique live	Musique enregistrée
Événement sans aucune recette	48,37 €	60,46 €	61,26 €	76,58 €	82,69 €	103,38 €	115,77 €	144,72 €
Jusqu'à 6 €	61,26 €	76,58 €	73,52 €	91,89 €	95,56 €	119,45 €	138,56 €	173,21 €
Jusqu'à 12 €	85,76 €	107,20 €	102,91 €	128,65 €	123,50 €	154,38 €	160,54 €	200,68 €
Jusqu'à 20 €	120,06 €	150,08 €	144,08 €	180,09 €	172,90 €	216,12 €	207,47 €	259,33 €

**Son et lumière,
défilé,
ciné-concert...**

Et aussi...

- ▶ Ballet ou spectacle chorégraphique
- ▶ Cirque
- ▶ Magie
- ▶ Spectacle historique
- ▶ Feu d'artifice synchronisé avec la musique
- ▶ Corso, cavalcade, majorettes, etc.

Déclarez et payez en ligne en quelques clics sur sacem.fr > Clients utilisateurs > Obtenir une autorisation

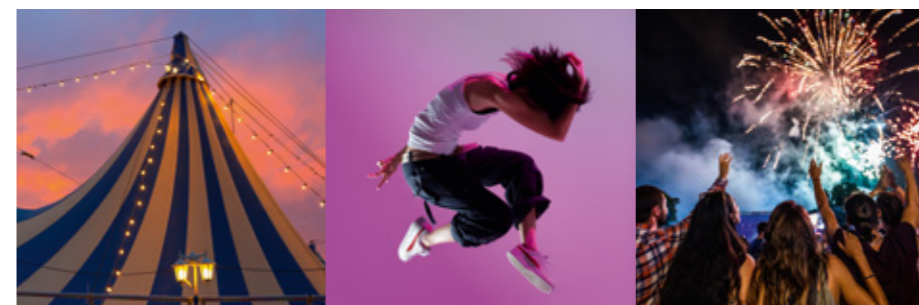
Prix d'entrée **supérieur à 20 €**
et/ou budget des dépenses **supérieur à 3 000 €**

Le montant des droits d'auteur est calculé par application d'un pourcentage sur les recettes réalisées ou sur les dépenses engagées avec un minimum forfaitaire (voir les exemples).

- ▶ **Si la musique est jouée en live** (orchestre, groupe, musiciens...), le taux est de 4,4% (taux incluant la réduction de -20%).
- ▶ **Si vous utilisez de la musique enregistrée** (DJ, streaming), le taux est de 5,5% (taux incluant la réduction de 20%).
- ▶ **Si vous êtes adhérent à une fédération** signataire d'un accord de partenariat avec la Sacem ou une association agréée « éducation populaire », vous bénéficiez d'une réduction supplémentaire.

Déposez le programme des œuvres interprétées ou diffusées en ligne sur sacem.fr

NB: si l'artiste dispose d'un programme-type (liste des œuvres ou setlist) qu'il interprète habituellement, vous pouvez directement saisir son numéro de programme pour compléter votre déclaration dans votre espace client sur sacem.fr



EXEMPLE

Vous organisez un spectacle de magie avec musique enregistrée et un budget des dépenses de 4 000 €, un prix d'entrée à 15 €, avec 300 entrées. C'est la tarification proportionnelle qui s'applique:

- soit sur les recettes:
 $(15 € \times 300) \times 5,5%$ (musique enregistrée) = 247,50 €
→ 274,98 € TTC
- soit sur les dépenses:
 $4\,000 € \times 5,5%$ = 220 €
→ 244,42 € TTC
- soit c'est le forfait de base:
296,40 € TTC.

La Sacem retient le plus élevé des trois montants, soit un montant final de droits d'auteur de 296,40 € TTC (tarif réduit pour déclaration avant l'événement).

LA MUSIQUE ACCOMPAGNE VOTRE ÉVÉNEMENT

Prix d'entrée **jusqu'à 20 €**
et budget des dépenses **jusqu'à 3 000 €**



EN CONTACTANT LA SACEM
AVANT TOUTE DIFFUSION MUSICALE

MONTANT DES DROITS D'AUTEUR TTC PAR ÉVÉNEMENT (-20% INCLUS)

Prix d'entrée ou de la consommation la plus vendue	Montant du budget des dépenses TTC							
	jusqu'à 1000 €		jusqu'à 1500 €		jusqu'à 2000 €		jusqu'à 3000 €	
	Musique live	Musique enregistrée	Musique live	Musique enregistrée	Musique live	Musique enregistrée	Musique live	Musique enregistrée
Séances sans aucune recette	27,64 €	34,55 €	35,00 €	43,75 €	47,26 €	59,08 €	66,17 €	82,69 €
Jusqu'à 6 €	35,00 €	43,75 €	42,01 €	52,51 €	54,61 €	68,25 €	79,18 €	98,98 €
Jusqu'à 12 €	49,00 €	61,26 €	58,81 €	73,53 €	70,56 €	88,20 €	91,75 €	114,68 €
Jusqu'à 20 €	68,62 €	85,77 €	82,32 €	102,91 €	98,80 €	123,50 €	118,56 €	148,19 €



SUPPLÉMENTAIRES SI VOUS ÊTES ADHÉRENT
À UNE FÉDÉRATION SIGNATAIRE D'UN ACCORD
DE PARTENARIAT AVEC LA SACEM OU SI VOTRE
ASSOCIATION EST AGRÉÉE « ÉDUCATION POPULAIRE »

MONTANT DE DROITS D'AUTEUR TTC PAR ÉVÉNEMENT (-20% ET -12,5% INCLUS)

Prix d'entrée ou de la consommation la plus vendue	Montant du budget des dépenses TTC							
	jusqu'à 1000 €		jusqu'à 1500 €		jusqu'à 2000 €		jusqu'à 3000 €	
	Musique live	Musique enregistrée	Musique live	Musique enregistrée	Musique live	Musique enregistrée	Musique live	Musique enregistrée
Événement sans aucune recette	24,19 €	30,23 €	30,63 €	38,27 €	41,35 €	51,70 €	57,89 €	72,37 €
Jusqu'à 6 €	30,63 €	38,27 €	36,75 €	45,94 €	47,78 €	59,73 €	69,28 €	86,61 €
Jusqu'à 12 €	42,89 €	53,61 €	51,46 €	64,33 €	61,75 €	77,17 €	80,28 €	100,35 €
Jusqu'à 20 €	60,03 €	75,06 €	72,03 €	90,05 €	86,45 €	108,06 €	103,73 €	129,67 €

Projection audiovisuelle, spectacle avec musique d'accompagnement...

Et aussi...

- ▶ Corrida, course landaise
- ▶ Feu d'artifice sans synchronisation avec la musique
- ▶ Musique de scène

Déclarez et payez en ligne en quelques clics sur sacem.fr > Clients utilisateurs > Obtenir une autorisation

Prix d'entrée **supérieur à 20 €**
et/ou budget des dépenses **supérieur à 3 000 €**

Le montant des droits d'auteur est calculé par application d'un pourcentage sur les recettes réalisées ou sur les dépenses engagées avec un minimum forfaitaire (*voir les exemples*).

- ▶ **Si la musique est jouée en live** (orchestre, groupe, musiciens...), le taux est de 2% (taux incluant la réduction de 20%).
- ▶ **Si vous utilisez de la musique enregistrée** (DJ, streaming), le taux est de 2,5% (taux incluant la réduction de 20%).
- ▶ **Si vous êtes adhérent à une fédération** signataire d'un accord de partenariat avec la Sacem ou une association agréée « éducation populaire », vous bénéficiez d'une réduction supplémentaire.

Déposez le programme des œuvres interprétées ou diffusées en ligne sur sacem.fr

NB1: pour les projections audiovisuelles, se référer au tarif « Musique live » uniquement.
NB 2: pour la musique de scène au pourcentage, le taux est variable en fonction de la durée de la musique. Plus de détails sur sacem.fr
NB 3: corridas, courses landaises, le taux est ramené à 0,44% pour de la musique live et à 0,55% pour de la musique enregistrée.



EXEMPLE

Vous organisez une projection audiovisuelle avec un budget des dépenses de 4 000 €, un prix d'entrée à 6 €, avec 500 entrées. C'est la tarification proportionnelle qui s'applique:

- soit sur les recettes:
 $(6 € \times 500) \times 2\% = 60 € \text{ HT}$
→ 66,66 € TTC

- soit sur les dépenses: $4 000 € \times 2\% = 80 € \text{ HT}$,
→ 88,88 € TTC

- soit c'est le forfait de base:
79,18 € TTC.

La Sacem retient le plus élevé des trois montants, soit un montant final de droits d'auteur de 88,88 € TTC (tarif réduit pour déclaration avant l'événement).

LA MUSIQUE EN FOND SONORE DE VOTRE ÉVÉNEMENT

**Kermesse,
brocante,
séminaire...**

Et aussi...

- ▶ Loto
- ▶ Pot d'accueil
- ▶ Journée portes ouvertes
- ▶ Vernissage
- ▶ Remise de prix
- ▶ Conférence
- ▶ Congrès
- ▶ Réunion électorale
- ▶ Stand
- ▶ Sonorisation de rue
- ▶ Marché



-20% EN CONTACTANT LA SACEM
AVANT TOUTE DIFFUSION MUSICALE



-12,5% SUPPLÉMENTAIRES SI VOUS ÊTES ADHÉRENT
À UNE FÉDÉRATION SIGNATAIRE D'UN ACCORD
DE PARTENARIAT AVEC LA SACEM OU SI VOTRE
ASSOCIATION EST AGRÉÉE « ÉDUCATION POPULAIRE »

**Kermesse, brocante, journée portes ouvertes,
conférence, réunion électorale...**

Prix d'entrée **jusqu'à 20 €¹**

Capacité d'accueil	FORFAIT DROITS D'AUTEUR TTC PAR JOUR (- 20 % INCLUS)	FORFAIT DROITS D'AUTEUR TTC PAR JOUR (- 20 % ET - 12,5 % INCLUS)
Jusqu'à 3000 personnes	94,68 €	82,84 €
Jusqu'à 10000 personnes	142,64 €	124,80 €
Jusqu'à 50000 personnes	227,22 €	198,83 €
Jusqu'à 100000 personnes	378,70 €	331,37 €
Au-delà de 100000 personnes, par tranche de 25000	126,23 €	110,45 €

Avec entrée **gratuite**

FORFAIT DROITS D'AUTEUR TTC PAR JOUR (- 20 % INCLUS)	FORFAIT DROITS D'AUTEUR TTC PAR JOUR (- 20 % ET - 12,5 % INCLUS)
69,44 €	60,75 €

**Déclarez et payez en ligne en quelques clics
sur sacem.fr > Clients utilisateurs > Obtenir
une autorisation**

Stand, sonorisation de rue

FORFAIT DROITS D'AUTEUR TTC POUR 7 JOURS ² (- 20 % INCLUS)	FORFAIT DROITS D'AUTEUR TTC POUR 7 JOURS ² (- 20 % ET - 12,5 % INCLUS)
69,44 €	60,75 €



À SAVOIR

Dans le cadre de votre événement, si vous faites appel uniquement à des musiciens, chanteurs, enfants des écoles ou fanfares...

- ▶ Consultez la rubrique « Concert-spectacle » ou contactez votre délégation régionale.
Coordonnées disponibles sur sacem.fr > Clients > La Sacem en région

1. Si les conditions d'organisation de votre événement ne correspondent pas aux critères ci-dessus ou si vous organisez un événement pour lequel la musique est indispensable (concert, danse, spectacle...), le forfait proposé ne s'applique pas. Merci de prendre contact avec votre délégation Sacem. Coordonnées disponibles sur sacem.fr > Clients > La Sacem en région.

2. Période non fractionnable de sept jours consécutifs. Au-delà de sept jours, il convient de multiplier le forfait indiqué par le nombre de semaines.



EXEMPLE

Vous organisez une conférence sur deux jours, dans une enceinte de 1000 places avec de la musique aux temps morts/pauses et avec une participation de 10 €.

Le montant des droits d'auteur est de: $94,68 \times 2 = 189,36$ € TTC (tarif réduit pour déclaration avant l'événement)
+ droits Spré: 127,41 € TTC.

La musique accompagne nos vies et, depuis 169 ans,
la Sacem accompagne celles et ceux qui la créent.
Société à but non lucratif, la Sacem collecte et répartit équitablement les droits d'auteur.
Aujourd'hui, elle réaffirme ses valeurs et son engagement pour rassembler, soutenir
et protéger les auteurs, compositeurs et éditeurs.

**85 % DES SOMMES
COLLECTÉES
REVERSÉES**
aux créateurs.

**150
MILLIONS
D'ŒUVRES**
françaises et
internationales.



**311 000
CRÉATEURS
RÉMUNÉRÉS**
en 2019.



Ensemble, faisons
vivre la musique

**UNIQUE
RÉMUNÉRATION**
des auteurs
et compositeurs.



**PLUS DE 60
BUREAUX
RÉGIONAUX**
en France métropolitaine
et outre-mer.



**2 665
PROJETS
SOUTENUS**

un acteur culturel
local engagé.

MERCI à nos 500 000 clients qui diffusent la musique et la font vivre!